

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 3 novembre 2008, à 20:00 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Madame la Conseillère Marise Poulin, Messieurs les Conseillers, Luc Plante, Michel Bolduc, Steve Plante, Jérôme Bélanger et Harold Bureau, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire récite une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

194-2008

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

195-2008

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 6 octobre 2008 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

RAPPORT DU MAIRE

RÉALISATIONS EN 2008

Bonjour à tous et à toutes.

Nous voilà déjà rendus au début de notre dernière année de mandat comme Maire et Conseillers et Conseillères de notre Municipalité. Pour cette année 2008 qui prendra fin bientôt, nous avons pu réaliser trois de nos grandes priorités. Soit l'asphaltage des rangs trois nord et trois sud ainsi que l'infrastructure d'une partie du rang un sud qui était en très mauvais état. Nous avons aussi restauré notre système d'aqueduc et égout sur la rue Principale Est. Autres transactions que nous sommes à exécuter: l'achat d'un camion à vidanges et la vente de notre garage situé sur la rue Commerciale. Nous sommes aussi en négociation pour finaliser l'achat des immobilisations de la compagnie Poutrelles Truss-M. inc qui sera probablement complété en début 2009.

ÉTATS FINANCIERS 2007

Le rapport financier au 31 décembre 2007 nous informe que la Municipalité de Saint-Victor a encaissé la somme de 2 687 347 \$ en revenus et a autorisé des dépenses de 2 624 593 \$ entraînant un surplus de 62 754 \$.

LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ANNÉE 2008

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Victor a adopté, le 17 décembre 2007, un budget autorisant des dépenses de 2 796 249 \$ pour l'année 2008.

LES PRÉVISIONS POUR L'ANNÉE 2009

Pour la prochaine année, les investissements en frais de construction seront de continuer à refaire l'infrastructure de certaines routes, paver probablement une rue du village ainsi que la route du premier rang et si possible un autre secteur de route de rang. Il ne faut pas oublier le lac Fortin, lequel est contaminé de cyanobactéries, ainsi que la réisolation du Stade Des Bâtisseurs. Nous comptons exécuter ces travaux sans augmentation de taxes si possible, compte tenu de la crise financière actuelle qui peut nous mener vers une récession.

Nous souhaitons la bienvenue à notre nouvel employé permanent, M. Dany Grondin, lequel fait un excellent travail sur nos camions qui semblent retrouver des allures de camions neufs. Dany pourra aussi nous dépanner en tout temps cet hiver comme chauffeur de camion à neige.

Je vous souhaite une très bonne année 2009 et au plaisir de travailler encore longtemps avec vous et pour vous.

ROLAND GIGUÈRE
MAIRE

196-2008

DISTRIBUTION DU RAPPORT DU MAIRE

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le rapport du Maire soit distribué, gratuitement, à toutes les adresses civiques de la Municipalité de Saint-Victor.

ADOPTÉ

197-2008

DEMANDE D'UN LUMINAIRE - ANDRÉ BOLDUC ET LUCIE RODRIGUE

ATTENDU la demande de Monsieur André Bolduc et Madame Lucie Rodrigue pour avoir un luminaire au 344 Rue Principale à Saint-Victor.

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la demande, de Monsieur André Bolduc et Madame Lucie Rodrigue, pour avoir un luminaire au 344 Rue Principale soit refusée.

ADOPTÉ

198-2008

DEMANDE DE REMBOURSEMENT FACTURE - MONSIEUR LÉOPOLD CHAMPAGNE

ATTENDU la demande de remboursement d'une facture de gravier, de Monsieur Léopold Champagne au montant de 344,88 \$.

ATTENDU que Monsieur Champagne n'a pas été autorisé à faire cet achat par aucun responsable de la Municipalité.

Proposé par Monsieur Luc Plante,

Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la réclamation de la facture de gravier au montant de 344,88 \$, faite par Monsieur Léopold Champagne, soit refusée.

ADOPTÉ

199-2008

DEMANDE DE LA C.D.I. SAINT-VICTOR

ATTENDU la demande de la Corporation de Développement Industriel de Saint-Victor de prévoir une enveloppe budgétaire de 15 000,00 \$, pour l'année 2009, et de bien vouloir verser le montant déjà accordé à notre budget 2008.

Proposé par Madame Marise Poulin,

Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'avant d'accorder ces sommes d'argent, à la Corporation de Développement Industriel, cette dernière devra fournir au Conseil Municipal de Saint-Victor un état détaillé de leurs dépenses et de leurs revenus comme les autres organismes de la Municipalité.

ADOPTÉ

200-2008

RENOUVELLEMENT PUBLICITAIRE - FEUILLET PAROISSIAL

ATTENDU la demande de la Fabrique de Saint-Victor et Saint-Alfred pour renouveler

l'annonce publicitaire dans leur feuillet paroissial.

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de renouveler l'annonce publicitaire dans le feuillet paroissial soit, 165,00 \$ pour la Fabrique de Saint-Victor et 100,00 \$ pour la Fabrique de Saint-Alfred.

ADOPTÉ

201-2008

LES COMPTES

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la liste des comptes soit approuvée et adoptée pour paiement :

Hydro-Québec	340,45	\$
GE Canada Équipement	936,86	\$
Téléphone St-Victor	633,70	\$
Hydro-Québec	2 343,90	\$
Fonds de l'information	18,00	\$
Hydro-Québec	7 629,06	\$
Pitney Bowes	300,36	\$
Telus Mobilité	261,04	\$
Orizon Mobile	118,52	\$
Ateliers FLPH	289,46	\$
Cordonnerie Bureau	298,53	\$
Exc. André Gosselin	2 831,81	\$
Alliance Coop	8 823,74	\$
DEBB	189,71	\$
Camions Gilbert	141,09	\$
Gaétan Jacques Électrique	369,10	\$
Bureautique Guy Drouin	316,93	\$
Magasin Coop	628,62	\$
Centre Électrique de Beauce	821,61	\$
Biolab	865,87	\$
Centre du Camion	833,84	\$
M.R.C. Robert-Cliche	18 964,42	\$
Extincteurs Kaouin	67,73	\$
Formiciel	84,14	\$
Pneus Beaucerons	1 964,02	\$
Hercule Fortin	42,43	\$
Carol Giroux	1 371,43	\$
Ind. De ciment la Guadeloupe	3 438,62	\$
Poulin Excavation	1 896,30	\$
Armand Lapointe Équipement	433,13	\$
Sifto	3 886,44	\$

Garage Bizier	1	312,04	\$
Impression de Beauce		239,30	\$
Noel Rochette		813,72	\$
Atelier d'usinage LB		11,29	\$
Laboratoire Certifié		804,74	\$
Fed. Québ. Des Municipalités		74,36	\$
Mun. St-Ephrem	2	923,88	\$
Éditions Juridiques FD		52,45	\$
Exc. Pamphile Rodrigue	1	983,06	\$
Ville St-Joseph	2	377,10	\$
Dynamitage Forage Nadeau	1	071,75	\$
Gaz Métro		5,92	\$
Signalisation Lévis		515,06	\$
Pro-Net		210,00	\$
Garage Denys Groleau		119,65	\$
Aqua Beauce		16,00	\$
Bolduc, Poulin et Ass.	1	015,87	\$
HQ Distribution		536,16	\$
Sogetel		225,70	\$
Ferme Yvette et Benoît Prévost		726,91	\$
Distribution Daki		84,55	\$
Ent. Steve Plante	1	941,45	\$
Ex. Pavage de Beauce		746,48	\$
Dany Grondin		129,10	\$
Traction St-Georges	1	600,11	\$
Linde		547,07	\$
Wurth	1	048,35	\$
Auto Quirion et Drouin		225,72	\$
Jet de Sable Michel Robert	1	651,37	\$
Laforest Nova Aqua	4	358,11	\$
Peintures Industrielles		634,31	\$
Marise Poulin		15,00	\$
Harold Bureau		15,00	\$

ADOPTÉ

202-2008

**AUTORISATION POUR SIGNATURE DE CONTRAT AVEC LE
MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, d'autoriser le Directeur Général,
Monsieur Marc Bélanger, à signer le contrat de
dénivellement avec le Ministère des Transports,
soit le numéro de contrat 850739800 dossier no
6606-08-4922.

ADOPTÉ

203-2008

AUTORISATION POUR SIGNATURE - ENTENTE DE SERVICE S.P.A.

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Luc Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le Directeur Général, Monsieur Marc Bélanger, à signer l'entente de service avec la S.P.A. Beauce-Etchemin. Cette entente est d'une durée de deux (2) ans, soit 2009 à 2011.

ADOPTÉ

204-2008

RÈGLEMENT NUMÉRO 71-2008

Aux fins de dispenser la Municipalité de Saint-Victor d'ouvrir et d'entretenir un chemin d'hiver conduisant seulement à des propriétés inhabitées entre le 01 décembre 2008 et le 01 avril 2009, soit une partie de chemin du 4^{ème} Rang Sud, située entre les lots 427 et 436 inclusivement, du cadastre de la paroisse de Saint-Victor, de la Route Groleau qui est située entre les limites de Sacré-Coeur-de-Jésus, entre les lots 544 et 295, et le cul de sac qui est situé entre la sucrerie de Monsieur Daniel Lessard et la résidence de Madame Fleur-Ange Jolicoeur du cadastre de la paroisse de Saint-Victor.

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné le 6 octobre 2008.

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le règlement numéro 71-2008 soit adopté.

EN CONSÉQUENCE, le Conseil de la Municipalité de Saint-Victor ordonne et statue par le présent règlement comme suit:

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 La Municipalité de Saint-Victor est dispensée d'ouvrir et d'entretenir pour l'hiver une partie du chemin du 4^{ème} Rang Sud située entre le lots 427 et 436 inclusivement, de la Route Groleau qui est située entre le limites de Sacré-Coeur-de-Jésus et Saint-Victor entre les lots 544 et 295 inclusivement, et le cul de sac qui est situé entre la sucrerie de Monsieur Daniel Lessard et la résidence de Madame Fleur-Ange Jolicoeur, du cadastre de la paroisse de Saint-Victor.

ARTICLE 3 La période de fermeture du chemin nommé à l'article 2 du présent règlement s'étend du 01 décembre 2008 au 01 avril 2009.

ARTICLE 4 Le règlement numéro 71-2008 entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté le 3 novembre 2008.

LE MAIRE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ROLAND GIGUERE

MARC BÉLANGER

205-2008

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE TAXE

Le Conseiller, Monsieur Luc Plante, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une séance subséquente aux fins de décréter le taux de la taxe foncière et les tarifs de compensation applicables pour l'année financière 2009, de la Municipalité de Saint-Victor.

206-2008

ENTRETIEN DU RANG 7 ET DE LA ROUTE ST-EPHREM

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil accepte d'entretenir à ses frais, la Route Saint-

Ephrem (à Barthel), dans les limites de la Municipalité de Saint-Ephrem-de-Beauce aux conditions que la Municipalité de Saint-Ephrem-de-Beauce fasse le déblaiement, par souffleur à neige, sur une distance de 3 arpents jusqu'au « ruisseau » lorsque nécessaire et fasse aussi l'entretien complet du chemin du Rang 7.

ADOPTÉ

207-2008

**M.R.C. ROBERT-CLICHE - ENTENTE INTERMUNICIPALE
POUR APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor renouvellera l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme pour un montant de 10 000,00 \$. Les services requis seront toujours autorisés par le Directeur Général, Monsieur Marc Bélanger.

Le texte de l'entente devra être approuvé par le Conseil Municipal de Saint-Victor.

ADOPTÉ

208-2008

**DEMANDE À LA C.P.T.A.Q. - DOSSIER ROLAND
BOLDUC**

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par Monsieur Roland Bolduc afin d'obtenir l'autorisation d'aliéner une partie des lots 413, 414 et 415, au cadastre de la paroisse de St-Victor-de-Tring, dans la Municipalité de Saint-Victor, M.R.C.Robert-Cliche.

CONSIDÉRANT que la présente requête vise un morcellement agricole.

CONSIDÉRANT les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

- a) Les lots visés sont boisés et constitués d'une érablière de 4 500 entailles exploitée sous tubulure avec une cabane à sucre (26 pi. X 60 pi.) et possédant un quota de production de 6 970 livres;
- b) La demande n'aurait pas pour effet d'occasionner de contraintes environnementales aux établissements de production animale puisqu'il n'en existe pas à proximité des lieux visés. D'ailleurs, aucune nouvelle construction résidentielle n'accompagne la présente demande d'autorisation.
- c) La demande s'inscrit à l'intérieur d'un milieu agroforestier mixte caractérisé par la présence d'un vaste secteur de villégiature implanté autour du Lac-aux-Cygnes;
- d) Les lots visés possèdent une superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture;
- e) il s'agit de séparer deux unités foncières possédant des caractéristiques différentes (l'une sylvicole, l'autre acéricole).

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux.

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil appuie la demande de Monsieur Roland Bolduc et achemine le dossier à la Commission de protection du territoire et activités agricoles du Québec.

ADOPTÉ

209-2008

DEMANDE DE SOUMISSION - HONORAIRE PROFESSIONNEL

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander des soumissions, sur invitation pour avoir des honoraires professionnels pour la préparation de plans et devis, pour des prolongements d'égout,

seulement, jusqu'au premier Rang (quatre chemins) sur une longueur de 1 900 mètres et de 1 940 mètres sur le Rang 3 Sud.

Les soumissions seront demandées à :

Génivar
Roche
Roy et Vézina

Les soumissions seront reçues sous enveloppe scellée et identifiée SOUMISSIONS HONORAIRES PROFESSIONNELS, au bureau de la Municipalité de Saint-Victor, 287 Rue Marchand Saint-Victor G0M 2B0, jusqu'à 16h00 le 28 novembre 2008, pour être ouvertes lundi le 1^e décembre 2008, à la séance du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues au bureau de la Municipalité de Saint-Victor au numéro 418-588-6854.

ADOPTÉ

210-2008

LOCATION CLINIQUE MÉDICALE

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à la majorité des membres du Conseil, d'autoriser le Maire, Monsieur Roland Giguère, et le Directeur Général, Monsieur Marc Bélanger, à signer un bail pour une période d'un an, à partir du 1^{er} janvier 2009, avec Madame Annette Doyon pour la location de la clinique médicale.

Madame Marise Poulin s'est retirée de la table car le Médecin en fonction dans cette clinique est son beau-père.

ADOPTÉ

211-2008

LOCATION D'ENTREPÔT - ROBY MÉTAL

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que le Maire, Monsieur Roland
Giguère, et le Directeur Général, Monsieur
Marc Bélanger, soient autorisés à louer un
entrepôt, au mois, pour remiser leurs
marchandises, chez Roby Métal. Le prix sera
fait selon les pieds carrés que la
Municipalité va réserver.

ADOPTÉ

212-2008

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ROLAND GIGUÈRE

MARC BÉLANGER